



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Je soussigné(e) Méric Ansado
Prénoms Mary
Profession ou qualité Présidente du comité des fetes permanent
Domicile 43 rue Thiers
31290 Villefranche de Lauragais
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un
débit de boisson temporaire
A Villefranche de Lauragais
Du 11/08/2023 au 15/08/2023
A l'occasion de (1) fête locale
(1) Indiquer le motif : foire, Signature
vente de charité, fête, etc...
Le 06/07/2023

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du
code la santé publique
Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités
territoriales,
Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Le comité des fêtes premanent est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et
temporaire de boissons de catégorie
à Villefranche-de-Lauragais Du 11/08/2023 de 18 heures.
Au 15/08/2023 jusqu'à 02 heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 06/07/2023

